Lorsque l’on parle aujourd’hui des « Palestiniens », il s’agit généralement de la population de la Cisjordanie et de Gaza. Il s’agit des deux territoires qui, selon la résolution 181 II de l’ONU de 1947, doivent former leur propre État.

La résolution de l’ONU ne parle toutefois pas d' »État palestinien », mais d' »État arabe » – par opposition à l' »État juif », également décidé dans le plan de partage de la résolution 181 II. Le fait que l’ONU ait choisi le terme « État arabe » n’est pas un hasard. En effet, dans le passé, la « Palestine » comprenait, outre Gaza et la Cisjordanie, l’actuel Israël ainsi que certaines parties de l’actuelle Jordanie, où les Palestiniens représentent également une grande partie de la population. Depuis 2011, la « Palestine » est certes membre de l’organisation subsidiaire de l’ONU, l’UNESCO, et l’Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui administre la Cisjordanie, bénéficie d’un statut d’observateur à l’Assemblée générale de l’ONU depuis 2012. Mais jusqu’à présent, la création d’un Etat palestinien indépendant s’est heurtée aux négociations avec Israël, lancées en 1993 mais qui n’ont pas encore abouti.

Les différentes organisations terroristes palestiniennes et arabes, qui nient le droit à l’existence d’Israël et le combattent par des moyens terroristes, constituent un obstacle décisif sur la voie d’une coexistence pacifique entre l’État arabe et l’État juif décidé par l’ONU en 1947. La recherche d’une solution pour un État palestinien est également rendue plus difficile, surtout ces derniers temps, par le nombre croissant de colons qui se sont installés en Cisjordanie avec le soutien des cercles gouvernementaux de la droite nationale et ultra-orthodoxe.